



*Sainte-Anne
de-la-Pérade*

Programme d'aide Financière

Pour les

Produits d'Hygiène Durables

Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade 2024

Objectif du programme

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, dans le but de faciliter le passage à l'action de ses citoyens pour un environnement meilleur, est heureuse d'offrir le programme d'aide financière pour les produits d'hygiène durables.

Ce programme s'inscrit dans l'ensemble des mesures prises par la municipalité pour assurer une qualité de vie pour les générations futures en diminuant les matières résiduelles des sites d'enfouissement et la protection des ressources naturelles de son territoire.

Produits d'hygiène durables admissibles

Ce programme concerne les produits lavables suivants :

Catégorie bébé /enfant

- Couche lavable pour bébé
- Culotte d'apprentissage de la propreté (d'entraînement)

Catégorie adulte et adolescente

- Culotte menstruelle
- Serviette hygiénique
- Culotte absorbante ou d'incontinence
- Protège-dessous
- Coupe menstruelle

Aide financière

La Municipalité octroie un remboursement d'un montant maximal de 100\$ par enfant pour l'achat de produits lavables neufs ou usagés dans la catégorie bébé/enfant.

La Municipalité octroie un remboursement d'un montant maximal de 50\$ par personne, soit jusqu'à concurrence de 50% du coût d'achat de produits lavables neufs énumérés dans la catégorie adulte/adolescente, par période de trois (3) ans

Veuillez noter que, pour ce programme, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade versera par année civile, le montant prévu au budget adopté par le conseil municipal, sauf s'il en décide autrement.

Conditions d'admissibilité et demande

Catégorie bébé/enfant

Être citoyen permanent de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, être parent d'un enfant et fournir une preuve de résidence (photocopie de permis de conduire, carte d'assurance maladie ou compte de taxes).

Joindre une preuve de naissance de l'enfant (photocopie du certificat de naissance ou de la déclaration de naissance)

Photocopie de facture(s) indiquant le nom ainsi que les coordonnées du détaillant, la date d'achat, le nombre d'items admissibles et la preuve de paiement. Dans le cas de produit usagé, nous demandons une preuve d'achat valide (reçu et/ou capture d'écran de votre transaction).

Remplir le formulaire « Programme d'aide financière pour les produits d'hygiène durables » disponible à L'Hôtel de Ville ou accessible sur le site Internet www.sadlp.ca.

Vous avez 120 jours suivant l'achat pour faire votre demande (une demande maximum par enfant). Un remboursement maximum de 100\$ par enfant peut vous être accordé.

Catégorie adulte/adolescente

Être citoyen permanent de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et fournir une preuve de résidence (photocopie de permis de conduire, carte d'assurance maladie ou compte de taxes). Si vous effectuez la demande pour une jeune adulte demeurant avec un parent veuillez remplir la section à cet effet.

Photocopie de facture(s) indiquant le nom ainsi que les coordonnées du détaillant, la date d'achat, le montant total pour les items admissibles et la preuve de paiement. La date de celle-ci doit être postérieur à l'adoption de ce programme par la municipalité.

Remplir le formulaire « Programme d'aide financière pour les produits d'hygiène durables » disponible à L'Hôtel de Ville ou accessible sur le site Internet www.sadlp.ca.

Vous avez 120 jours suivant l'achat pour faire votre demande. Un remboursement de 50% jusqu'à concurrence 50\$ peut vous être accordé par période de trois (3) ans.